



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

A/54/536
S/1999/1145
16 novembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-quatrième session
Point 50 de l'ordre du jour

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-quatrième année

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSÉQUENCES POUR LA PAIX
ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 53/203 A de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1998, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-quatrième session sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution. Dans cette même résolution, elle l'a également prié de lui rendre compte des progrès de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan tous les trois mois durant sa cinquante-troisième session. Trois rapports intérimaires ont été présentés : le premier, le 31 mars 1999 (A/53/889-S/1999/362), le second, le 21 juin 1999 (A/53/1002-S/1999/698) et le troisième, le 21 septembre 1999 (A/54/378-S/1999/994).

2. Le présent rapport, qui rend compte de l'évolution de la situation en Afghanistan depuis la publication du dernier rapport annuel en date du 23 novembre 1998 (A/53/695-S/1998/1109), est également destiné au Conseil de sécurité qui a demandé à être tenu régulièrement informé à cet égard. Il décrit les principaux événements survenus en Afghanistan, notamment sur les plans militaire et politique, ainsi que les activités de la Mission spéciale et les missions effectuées par M. Lakhdar Brahimi, qui est demeuré mon Envoyé spécial en Afghanistan durant la période à l'examen. En liaison avec le Département des affaires politiques, mon Envoyé spécial a supervisé et encadré les activités de la Mission spéciale, y compris la coordination des activités humanitaires et autres menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan et le soutien apporté à ces activités.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION EN AFGHANISTAN

A. Situation militaire

3. Les combats entre les Taliban et le Front uni se sont poursuivis avec une intensité variable au cours de la période considérée, sans entraîner de changements importants dans la répartition des territoires contrôlés par les uns et les autres. Après avoir subi de très lourdes pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables, qui ont accentué les souffrances de la population civile, les deux parties se sont retrouvées en gros sur les positions qu'elles occupaient à la fin de 1998.

4. Les combats ont atteint un niveau sans précédent pour 1999 lorsque les Taliban ont lancé une vaste offensive terrestre et aérienne contre le Front Uni, le 28 juillet. Cette offensive qui, selon la terminologie employée par les dirigeants taliban, était une "bataille décisive" pour assurer la défaite du Front Uni, n'a pas seulement anéanti les espoirs de paix que le groupe "six plus deux" avait suscités lors de la rencontre de Tachkent; elle a créé de nouveaux problèmes alors que la situation humanitaire et la situation des droits de l'homme sont déjà très graves sur le terrain. Les conséquences de cette offensive sur les plans politique et humanitaire et sur celui des droits de l'homme seront décrites plus loin.

5. On pense que, dans le cadre de l'offensive menée par les Taliban, les troupes précédemment déployées ont été renforcées de 2 000 à 5 000 nouvelles recrues, venant pour la plupart d'écoles religieuses du Pakistan; nombre d'entre eux n'étaient pas afghans et certains étaient âgés de moins de 14 ans, ayant apparemment franchi la frontière pour s'engager dans la guerre civile en Afghanistan. Dans un premier temps, les Taliban ont enregistré un succès en occupant rapidement la plus grande partie de la plaine de Shomali au nord de Kaboul jusqu'à l'accès de la vallée du Panjsher, ainsi que des zones situées à proximité de l'Amou-Daria (l'Oxus). Néanmoins, le 5 août, les forces du Front Uni ont contre-attaqué et ont repris pratiquement tout le territoire qu'elles avaient perdu la semaine précédente.

6. Le 11 août, les Taliban se sont regroupés et ont lancé une nouvelle attaque à partir de la ligne de front au nord de Kaboul, en avançant avec prudence et en déblayant le terrain par le déplacement forcé de population civile et la destruction des habitations et des installations agricoles. Ils ont établi une nouvelle ligne de front à une cinquantaine de kilomètres au nord de Kaboul, allant de la "vieille route de Kaboul" au nord de Qarah Bagh, jusqu'à un point situé à proximité de Nijrab, en passant par la base aérienne de Bagram et par les montagnes de Kohi Safi. Parallèlement, le Front Uni a ouvert de nouvelles zones de conflit, essayant ainsi de réduire la pression exercée sur ses forces et de détourner une partie des Taliban plus nombreux. Il a réalisé des gains mineurs de territoire, essentiellement dans la région du sud-est.

7. Le 24 août, un poids lourd piégé a explosé devant l'enceinte de la résidence du chef suprême des Taliban, le mollah Mohammad Omar, à Kandahar. Cet attentat, qui avait apparemment pour but de l'éliminer, a fait au moins 10 victimes, dont certaines étaient des membres de la famille du Mollah.

/...

Aucune arrestation de suspects n'a été signalée à ce jour et la responsabilité de l'attentat n'a pas non plus été revendiquée.

8. En septembre, les Taliban ont accentué leur pression sur les positions du Front uni au nord de la ville de Kunduz et à l'est de la ville de Khanabad, dans la province septentrionale de Takhar. De son côté, le Front Uni a poursuivi ses attaques de diversion au nord-ouest et au sud-est du pays. Le 25 septembre, les Taliban ont lancé une vaste offensive au nord de la province de Kunduz, à proximité de la frontière tadjike. Ils ont réussi à reprendre le port fluvial de Sher Khan Bandar sur l'Amou-Daria (l'Oxus) et les districts voisins d'Imam Sahib et de Dasht-e-Archi, qu'ils avaient perdus lors de la contre-attaque lancée par le Front uni le 5 août. Les Taliban ont fait une percée jusqu'à Bangi, à l'est de la ville de Khanabad, et menaçaient de s'emparer de Taloquan, capitale de la province de Takhar et un des principaux centres de commandement et de contrôle établis par le commandant Ahmad Shah Massoud. Les forces aériennes des Taliban ont intensifié les bombardements aériens dirigés contre Taloquan, faisant un nombre considérable de victimes parmi les civils et causant des dommages matériels et un exode de population.

9. Toutefois, à la fin du mois d'octobre, le Front uni avait de nouveau repoussé les Taliban vers leurs positions initiales. Les combats se sont poursuivis de façon intermittente à l'ouest du pays, dans les provinces de Herat, de Ghor et de Farah. Au début de novembre, le Front uni affirmait que ses forces avaient gagné du terrain dans les provinces septentrionales de Samangan et de Sar-e-Pul.

B. Situation politique

Pourparlers intra-afghans à Achgabat

10. À la suite d'une démarche discrète effectuée à la fin de janvier et au début de février par la Mission spéciale et certains pays voisins pour amener les deux parties belligérantes afghanes à se rencontrer, une première réunion entre les représentants des Taliban et ceux du Front uni a eu lieu à Achgabat (Turkménistan) les 10 et 11 février 1999. Afin d'encourager un libre échange de vues sur un éventail de questions de fond, les pourparlers n'avaient pas d'ordre du jour déterminé et n'ont fait l'objet d'aucune publicité. Les deux parties sont convenues en principe qu'il devrait y avoir d'autres pourparlers conduisant à un accord concernant le cessez-le-feu, l'échange de prisonniers et la formation d'un futur gouvernement.

11. Cette deuxième série de pourparlers intra-afghans s'est tenue du 11 au 14 mars à Achgabat, de nouveau sous les auspices de l'ONU. Après trois journées d'entretiens, les deux parties se sont entendues en principe pour assurer en commun les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Elles sont également convenues de poursuivre les pourparlers après la fête religieuse de l'Aïd el-Adha, de préférence sur le territoire afghan, en vue d'examiner d'autres questions et d'appliquer les décisions prises à l'occasion de cette deuxième série d'entretiens.

12. Toutefois, après l'achèvement des pourparlers "Achgabat II", les deux parties ont très vite commencé à échanger des propos peu amènes et, le 10 avril,

/...

le mollah Omar a publié un communiqué dans lequel il indiquait que les Taliban suspendaient leurs pourparlers avec l'opposition. Les Taliban précisait que les pourparlers ne pourraient reprendre que si le Front uni acceptait d'adhérer au système de l'Émirat islamique d'Afghanistan et de collaborer dans ce contexte. Cette exigence restait inacceptable pour le gouvernement Rabbani qui a rejeté le système de l'Émirat en faisant valoir que les Taliban n'étaient investis d'aucun mandat populaire ou juridique pour gouverner ou imposer un tel système. Dans un communiqué publié le 12 avril, le Secrétaire général a vivement déploré la décision prise par les Taliban et engagé les parties concernées à explorer la possibilité de conclure un accord sur des mesures de confiance pour réduire l'intensité des combats.

13. Une action diplomatique a été engagée pour relancer le processus d'Achgabat mais sans succès. Dans une déclaration faite à la presse le 19 avril, le Président du Conseil de sécurité a exhorté les deux parties à reprendre les pourparlers. Le Pakistan et la Fédération de Russie ont également publié une déclaration commune qui allait dans le même sens à l'occasion de la visite que le Premier Ministre pakistanais de l'époque, M. Nawaz Sharif, a effectuée à Moscou en avril. Les États-Unis d'Amérique, de leur côté, ont exhorté le Pakistan et la République islamique d'Iran à user de leur influence pour relancer les pourparlers.

14. Après la rupture des pourparlers d'Achgabat, les Taliban ne sont pas revenus sur leur décision de suspendre les entretiens, malgré les efforts réitérés déployés par la Mission spéciale et d'autres intermédiaires pour les faire changer d'avis. Cela dit, la Mission spéciale s'est efforcée de promouvoir la confiance entre les deux parties en prenant une série de mesures portant sur les aspects militaires, politiques et humanitaires. Une proposition concernant la nomination d'officiers de liaison par les deux parties et la création d'un centre embryonnaire de règlement des conflits a été soumise aux deux parties, mais sans résultat. Les idées avancées pour rapprocher les deux parties par le biais d'un dialogue politique n'ont rien donné non plus. C'est dans le domaine humanitaire seulement que l'on est parvenu à obtenir quelques résultats modestes avec un petit nombre d'échanges de prisonniers, qui était toutefois très en deçà des chiffres envisagés par l'Organisation des Nations Unies.

15. À la fin du mois de juin, M. Rabbani a fait savoir à la Mission spéciale qu'il désirait rencontrer le mollah Omar, de préférence à l'étranger et sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) ou du groupe "six plus deux". La Mission spéciale a transmis le message aux dirigeants Taliban mais les deux parties n'ont pas donné suite à ce projet.

Réunion du groupe "six plus deux" à Tachkent

16. Sur l'invitation du Gouvernement ouzbek, les vice-ministres des affaires étrangères des membres du groupe "six plus deux" se sont réunis à Tachkent les 19 et 20 juillet 1999. M. Brahimi a participé à cette réunion en mon nom. Les deux parties afghanes ont également été invitées et ont assisté à la réunion en tant qu'observateurs. C'était leur première rencontre depuis les pourparlers Achgabat II.

17. Les participants à la réunion ont adopté la "Déclaration de Tachkent relative aux principes fondamentaux d'un règlement pacifique du conflit en Afghanistan" (A/54/174-S/1999/812). Dans cette déclaration, les membres du groupe ont réitéré leur attachement à l'objectif d'un règlement politique pacifique du conflit afghan et ont demandé la reprise des pourparlers de paix entre les Taliban et le Front uni. De même, ils se sont pour la première fois engagés publiquement à s'abstenir de fournir quelque soutien militaire que ce soit aux parties afghanes et à veiller à ce que leurs territoires respectifs ne soient pas utilisés à cette fin. Les membres du groupe, ainsi que M. Brahimi, ont lancé un appel pressant aux deux parties afghanes pour qu'elles s'abstiennent de lancer de nouvelles offensives militaires de grande envergure.

Initiative de paix pakistanaise

18. Le 18 août 1999, le Gouvernement pakistanais a annoncé que, en réponse à un appel adressé par M. Rabbani au Premier Ministre pakistanais, il lançait une initiative visant à faciliter la réconciliation entre les deux parties afghanes. Une délégation du Gouvernement pakistanais a rencontré une délégation du Front uni à Douchanbé le 18 août et a ensuite rencontré le mollah Omar à Kandahar avant de retourner à Douchanbé pour s'entretenir avec le Front uni les 22 et 23 août. Le 14 septembre, le Pakistan a eu une deuxième série d'entretiens avec le Front uni et les Taliban. La délégation pakistanaise s'est entretenue avec M. Rabbani à Douchanbé et avec deux proches conseillers du mollah Omar, le mollah Abdul Jalil Akhond et le mollah Wakil Ahmad, à Kandahar le 16 septembre.

19. Le Front uni a rejeté publiquement toute tentative de médiation du Pakistan en faisant valoir que l'appui militaire et politique fourni par ce pays aux Taliban l'empêchait de jouer le rôle d'un arbitre bienveillant. Les dirigeants des Taliban n'ont fait aucune déclaration publique au sujet de l'initiative pakistanaise mais ont indiqué qu'ils étudieraient les propositions.

Mesures prises par les États-Unis d'Amérique à l'encontre des Taliban

20. Le 5 juillet 1999, les États-Unis d'Amérique ont imposé unilatéralement des sanctions financières et économiques contre les Taliban. Ces mesures – des responsables américains ont souligné qu'elles n'avaient pas pour but de nuire au peuple afghan – doivent rester en vigueur tant que M. Osama bin Laden, qui est recherché par la justice des États-Unis pour répondre d'actes de terrorisme, n'aura pas été expulsé ou extradé d'Afghanistan. En août, les États-Unis ont gelé les avoirs que la compagnie aérienne nationale afghane (Ariana) détenait dans des banques américaines. En septembre, l'Inde a annoncé la suspension des liaisons aériennes entre Amritsar et Kaboul, ce qui ne laisse à cette compagnie qu'une seule destination à l'étranger, Doubaï.

21. À la fin du mois d'août, le juge principal des Taliban a annoncé que les poursuites judiciaires contre M. Osama bin Laden avaient été abandonnées faute de preuves. Les Taliban ont réaffirmé que M. bin Laden restait l'hôte du peuple afghan et que les Taliban lui interdisaient de se livrer à des agissements contre un pays quelconque à partir du sol afghan.

Sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre les Taliban

22. Le 15 octobre 1999, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1267 (1999) qui prévoyait l'imposition de sanctions contre les Taliban si ceux-ci ne livraient pas M. bin Laden dans un délai de 30 jours. Les Taliban ont fait quelques tentatives pour régler la question après l'adoption de la résolution mais rien n'indiquait au moment de la rédaction du présent rapport qu'ils étaient disposés à se conformer à l'exigence formulée par le Conseil au paragraphe 2 de ladite résolution. Ils ont réaffirmé que M. bin Laden restait l'hôte du peuple afghan et qu'on ne pouvait pas le contraindre à quitter le pays contre sa volonté.

Initiatives de paix prises par des groupes afghans non belligérants

23. Le 29 avril, l'ex-Roi de l'Afghanistan Zahir Shah, a annoncé le lancement d'une initiative en vertu de laquelle un groupe composé de 30 personnalités politiques afghanes se réunirait à Rome pour préparer la convocation d'une Loya Jirgah (grande Assemblée). Les Taliban ont rejeté publiquement cette initiative en déclarant que l'ex-Roi n'avait plus la confiance de son peuple. En revanche, cette initiative a été bien accueillie par une multitude de groupes afghans, dont le Front uni, ainsi que par certains États Membres comme les États-Unis. Une première réunion préparatoire a eu lieu le 25 juin. Malgré l'invitation qui leur a été adressée, les Taliban n'y ont pas participé. Le groupe a décidé de créer un conseil préparatoire chargé de faire progresser l'initiative et de lancer une campagne dans la région pour expliquer cette initiative et obtenir un appui en sa faveur. Les organisateurs prévoient de tenir une autre réunion à Rome à la fin de novembre pour préparer la Loya Jirgah.

24. D'autres réunions ont été convoquées par des groupes politiques afghans non belligérants à l'étranger pour rechercher des solutions aux problèmes de l'Afghanistan. Mais ces réunions n'étaient généralement pas coordonnées ni acceptées par les belligérants en Afghanistan. Des personnalités afghanes éminentes associées à ces initiatives de paix ont été victimes d'agressions commises par des opposants. Des membres de la famille de l'ancien commandant des moudjahidin, Abdul Haq, ont été tués de sang-froid en janvier à Peshawar. En juillet, Abdul Karzai, ancien Vice-Président du Sénat et défenseur de l'ancienne monarchie, a été abattu à Quetta, quelques jours seulement après son arrivée en provenance des États-Unis. En août, l'ancien Président Sibghatullah Mojadeddi a quitté le Pakistan parce qu'il craignait pour sa vie. La Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan a demandé aux autorités pakistanaises de continuer d'assurer la protection de tous les Afghans qui résident au Pakistan.

Changements au sein du Front uni et des Taliban

25. Avant les pourparlers de paix d'Achgabat, le Front uni a regroupé aux niveaux politique et militaire les forces antitaliban et les a placées sous commandement unique. Un Conseil de direction de 40 membres dirigé par M. Rabbani et un Conseil militaire suprême ont été créés. Le Front uni a également déclaré son intention de constituer une assemblée ou "choura" de 150 membres dans les zones qui n'étaient pas tenues par les Taliban. Peu avant l'ouverture de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, il

/...

a annoncé la constitution d'un Comité politique de 10 membres ainsi qu'un remaniement ministériel visant, selon lui, à élargir la représentation des quatre principaux groupes ethniques de l'Afghanistan, à savoir les communautés pachtoune, tadjike, hazara et ouzbèke.

26. Dans le cadre d'un vaste remaniement de l'administration des Taliban, le mollah Omar a nommé le 27 octobre de nouveaux ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et de l'information et a remplacé la plupart des gouverneurs et des commandants de l'armée. Les Taliban ont annoncé que ces changements avaient pour objectif de renforcer l'efficacité et la discipline. Le proche collaborateur du mollah Omar, le mollah Wakil Ahmed, a été nommé ministre des affaires étrangères.

Relations des Taliban avec les États voisins

27. Les Taliban ont continué de chercher à améliorer leurs relations avec certains États de la région. De hauts représentants se sont rendus au Pakistan, au Turkménistan, au Kazakhstan et dans les Émirats arabes unis et se sont entretenus avec des représentants du groupe "six plus deux" qui participaient à la réunion de Tachkent. Des délégations d'un grand nombre de pays, dont la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont également eu des contacts avec les Taliban à Islamabad ou en Afghanistan. Ces visites sont toutefois devenues moins fréquentes depuis que les Taliban ont lancé leur offensive en juillet.

28. Le 2 février, de hauts représentants des Taliban et du Gouvernement de la République islamique d'Iran se sont rencontrés à Doubaï, marquant ainsi la première réunion politique de haut niveau tenue entre les deux pays voisins depuis que des diplomates et un journaliste iraniens ont été tués en août 1998 au consulat général d'Iran à Mazar-i-Sharif, dans le nord de l'Afghanistan. Les Taliban étaient représentés par le mollah Wakil Ahmad et la République islamique d'Iran par l'Ambassadeur Taherian. Cette réunion a pu avoir lieu à la suite de la décision des Taliban de rendre les camions iraniens dont ils s'étaient emparés à Mazar-i-Sharif en 1998. Il est toutefois regrettable que la réunion de Doubaï n'ait pas pu répondre au vœu de la République islamique d'Iran qui avait demandé aux Taliban de mener une enquête plus détaillée sur les meurtres commis à Mazar-i-Sharif et de traduire en justice les coupables. Les Taliban ont depuis lors réaffirmé que l'enquête sur cette affaire se poursuivait.

III. ACTIVITÉS DE MON ENVOYÉ SPÉCIAL

29. Durant la période considérée, mon Envoyé spécial en Afghanistan, M. Lakhdar Brahimi, a effectué trois missions dans la région, dont deux en Afghanistan. En décembre 1998, il s'est rendu en République islamique d'Iran et au Pakistan afin d'avoir des consultations avec les dirigeants de ces gouvernements et d'autres personnalités. En février et mars 1999, outre l'Afghanistan, il s'est rendu en Arabie saoudite, dans la Fédération de Russie, en République islamique d'Iran, en Ouzbékistan, au Pakistan, au Tadjikistan et au Turkménistan. Il s'est entretenu à Kandahar avec le chef suprême des Taliban, le mollah Mohammad Omar, et s'est rendu à deux reprises à Kaboul pour rencontrer d'autres dirigeants. Il a également eu deux entretiens avec le commandant Ahmad Shah Massoud à Douchanbé et à Taloqan.

/...

30. Durant ses deux premières missions, mon Envoyé spécial a notamment demandé aux parties de régler leurs différends par des moyens pacifiques et, à cet effet, de reprendre les pourparlers intra-afghans qui avaient commencé à Achgabat. Il a suggéré qu'afin de faciliter cette reprise, les parties prennent diverses mesures de confiance, dont la conclusion d'un accord de cessez-le-feu permanent, l'échange de prisonniers de guerre et la désignation d'officiers de liaison. M. Brahimi a également souligné à plusieurs reprises qu'il importait que les pays voisins de l'Afghanistan, en particulier la République islamique d'Iran et le Pakistan, examinent de concert, avec davantage de franchise et de sérieux, les problèmes qui les préoccupaient.

31. En juillet, M. Brahimi s'est rendu pour la troisième fois dans la région afin de représenter l'Organisation des Nations Unies à la réunion du groupe des "six plus deux" à Tachkent et d'aller à Kaboul et à Islamabad. À Tachkent, il a réitéré ses propositions concernant des mesures de confiance au cours d'entretiens avec les délégations des Taliban et du Front uni. Il a également contribué à réunir en privé les deux parties.

32. À Tachkent puis à Kaboul en juillet, mon Envoyé spécial a instamment demandé aux dirigeants des Taliban, notamment au mollah Mohammad Rabbani à Kaboul, de ne pas lancer de campagne militaire afin de se conformer à l'esprit de la déclaration de Tachkent. Durant ses entretiens avec le mollah Rabbani le 22 juillet, M. Brahimi a déclaré aux Taliban que si cette offensive avait effectivement lieu, elle reviendrait fort cher au peuple Afghan et nuirait considérablement à l'action menée par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale pour faciliter la paix. Il a souligné que, dans un pays multiethnique comme l'Afghanistan, la paix ne pouvait être assurée que grâce à la réconciliation de la population tout entière ainsi qu'avec les pays voisins. La conquête de territoire, quelle qu'en soit l'ampleur, ne réussirait jamais à aboutir à une paix durable.

33. Le mollah Rabbani n'a toutefois pas clairement répondu à l'appel de mon Envoyé spécial et a répété qu'eu égard à l'expérience passée, il était difficile aux Taliban d'avoir confiance dans le Front uni. M. Brahimi a également appelé l'attention du mollah Rabbani sur le danger que pouvait constituer pour les organismes d'aide à Kaboul l'attitude hostile de jeunes non afghans dont un nombre inquiétant venait d'arriver du Pakistan.

34. À son retour à Islamabad le 25 juillet, mon Envoyé spécial a entrepris un effort de dernière minute pour empêcher l'offensive des Taliban qui semblait alors imminente. Il a instamment demandé une fois encore aux dirigeants politiques, militaires et autres à Islamabad d'exercer leur influence sur les Taliban. Malheureusement, cet appel n'a pas été entendu et l'offensive a commencé à l'aube du 28 juillet. Il semble évident que ce n'est pas un hasard si les Taliban ont lancé une nouvelle offensive majeure contre le Front uni dans les plaines de Shomali juste après la réunion de Tachkent. Il faut aussi noter qu'aucun effort sérieux et soutenu n'a été fait par ceux qui ont de l'influence auprès des dirigeants des Taliban pour dissuader ceux-ci de lancer une offensive.

35. Durant ses déplacements dans la région, mon Envoyé spécial a instamment demandé au gouvernement des pays visités d'assurer l'engagement positif et

/...

constructif des États voisins de l'Afghanistan. Il leur a suggéré à cette fin d'avoir recours au mécanisme du groupe des "six plus deux", dans le double but d'encourager les parties afghanes à négocier un règlement pacifique et de mettre fin aux hostilités. Il s'est déclaré déçu que du matériel de guerre ainsi que des milliers de combattants non afghans ne cessent d'affluer en Afghanistan à partir d'États voisins. Il a souligné que cette situation était contraire au vœu déclaré des États voisins, à savoir que les Afghans règlent leurs problèmes sans ingérence extérieure. Mon Envoyé spécial a fait rapport au Conseil de sécurité sur ses activités le 18 octobre.

IV. ACTIVITÉS DE LA MISSION SPÉCIALE DES NATIONS UNIES EN AFGHANISTAN

36. Tout au long de l'année, la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan a rempli les trois fonctions essentielles visées dans son mandat : a) aider mon Envoyé spécial à promouvoir la paix par des contacts avec les deux parties belligérantes afghanes ainsi qu'avec un groupe largement représentatif de la communauté politique et civile du pays; b) suivre l'évolution de la situation politique et militaire en Afghanistan et présenter des rapports à ce sujet; c) assurer la coordination avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des activités humanitaires ainsi qu'avec les organismes d'aide humanitaire locaux et internationaux.

37. La Mission spéciale a multiplié ses efforts de médiation au début de 1999 à la suite d'entretiens fructueux avec les dirigeants des deux parties. Ces entretiens ont beaucoup contribué à l'organisation des deux séries de pourparlers entre les hauts représentants des Taliban et du Front uni à Achgabat. Malgré la décision prise ultérieurement par les Taliban de ne pas poursuivre ces pourparlers, la Mission spéciale a néanmoins cherché à rétablir la confiance entre les deux parties, comme on l'a vu dans les paragraphes précédents.

38. La Mission spéciale s'est résolument attachée à communiquer avec la communauté afghane et internationale dans son ensemble mais, essentiellement en raison de l'absence d'unité entre les groupes afghans non belligérants, aucun mouvement politique viable n'est encore apparu.

39. Les préparatifs de la mise en place du Groupe des affaires civiles à la Mission spéciale ont bien avancé. Une mission d'évaluation conduite par la Mission spéciale à la fin d'avril et au début de mai a reçu l'accord des deux parties afghanes pour que le Groupe opère à l'intérieur de l'Afghanistan. Le recrutement de l'effectif initial du Groupe a commencé au début de l'été et le personnel devrait entrer en fonctions à la fin de l'année et être déployé au début de 2000.

40. Le rôle de surveillance de la Mission spéciale sur les plans politique et militaire a été extrêmement limité par l'insécurité et l'absence de coopération de la part des milieux militaires des Taliban. Néanmoins, depuis mars 1999, la Mission a assuré par roulement la présence d'un officier à Kaboul, ainsi qu'une série de visites de spécialistes des questions politiques dans différents endroits à l'intérieur du pays.

/...

V. ACTIVITÉS HUMANITAIRES

41. L'accroissement des besoins humanitaires à la suite de l'intensification du conflit en Afghanistan, en particulier durant la seconde moitié de 1999, a confirmé l'importance des opérations humanitaires des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires afin d'assurer un minimum de sécurité aux groupes les plus vulnérables.

42. L'assistance, avec le rétablissement de la paix et les droits de l'homme, constitue l'un des trois "piliers" du Cadre stratégique pour l'Afghanistan. La mise au point d'un programme commun d'assistance, présenté dans l'Appel global de 1999 en faveur de l'Afghanistan, a constitué un important pas en avant, non seulement pour le système des Nations Unies mais aussi pour l'ensemble des organismes d'aide, en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité des activités. Partant des principes et objectifs énoncés dans le Cadre stratégique, les organismes d'aide ont présenté dans l'Appel global de 1999 un programme d'aide intégré tenant compte des difficultés et des possibilités qui existent en Afghanistan.

43. Un processus global de discussion et de dialogue s'est poursuivi durant l'ensemble de l'année entre tous les intéressés. Ce processus a été facilité par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies en Afghanistan par l'intermédiaire des bureaux régionaux de coordination, de même qu'à Islamabad. L'Organe chargé de programmer l'aide en Afghanistan, qui se compose de représentants des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales (ONG) et de la communauté des donateurs, a servi de cadre pour examiner les questions de fond et parvenir à un consensus sur l'orientation des activités humanitaires. Le programme bénéficie également des discussions de haut niveau qui ont lieu deux fois par an entre les membres du Groupe d'appui des donateurs à l'Afghanistan.

44. Le transfert provisoire du personnel international de l'Afghanistan au Pakistan, entre août 1988 et mars 1999, a réduit la capacité des organismes des Nations Unies d'acheminer l'assistance humanitaire. Bien que les opérations se soient poursuivies avec le soutien remarquable du personnel afghan, l'absence de personnel international a limité la possibilité, pour ces organismes, de dialoguer avec les autorités et de militer de façon crédible en faveur d'une assistance d'urgence. Le retour du personnel international, initialement par roulement, a contribué à redonner de l'élan à l'assistance au cours de l'année. La plupart des activités se sont poursuivies dans ce domaine, sans être apparemment touchées par l'absence de négociations officielles avec les autorités des Taliban. Des discussions officielles au Comité consultatif mixte ont débuté en octobre et se poursuivent actuellement.

45. Outre les difficultés en matière de sécurité et d'accès en raison du conflit, le programme humanitaire a rencontré un certain nombre d'obstacles opérationnels qui ont nui à l'efficacité de l'acheminement de l'aide. Malgré les efforts concertés des organismes d'aide et de la communauté des donateurs afin de déterminer en commun les priorités du programme, le financement au titre de l'Appel global reste inégal. Le fait de ne pas disposer en temps voulu d'éléments de soutien essentiels, notamment pour les opérations aériennes et la sécurité, qui permettent aux organismes humanitaires d'atteindre l'intérieur de l'Afghanistan, a entravé l'exécution des programmes et des projets.

/...

46. L'accès aux populations touchées a posé un problème très inquiétant tout au long de l'année. Outre les difficultés causées par le terrain inhospitalier et le délabrement de l'infrastructure, des considérations d'ordre politique et militaire de la part des parties belligérantes ont également entravé les opérations humanitaires. Les combattants ont empêché les organismes d'atteindre de nombreuses zones, y compris des secteurs au nord de Kaboul, les provinces de Parwan et de Kapisa et certains districts au centre du pays. Les combats et l'insécurité continuent d'interdire l'accès à de nombreuses régions du nord.

47. En 1999, les moyens d'intervention humanitaire des organismes des Nations Unies ont été mis à contribution pour répondre aux catastrophes naturelles et à celles qui sont dues aux activités humaines. Le 11 février, un tremblement de terre atteignant 5,5 sur l'échelle de Richter a frappé les provinces de Wardak et de Logar, touchant quelque 16 000 familles dans plusieurs districts. Le Comité international de la Croix-Rouge, appuyé par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Société américaine de la Croix-Rouge, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Aide des Églises norvégiennes, a coordonné les activités en matière de santé. Les organismes des Nations Unies, la Cooperative for Assistance and Relief Everywhere (CARE) et des organisations non gouvernementales ont fourni des vivres et des abris à la population touchée.

48. Plusieurs vagues de conflit armé ont déferlé sur la région de Hazarajat dans les hauts plateaux du centre. Le conflit qui a éclaté en mars a touché les districts de Bamyan, Shiber et Yakaolang et déplacé plus de 20 000 personnes. Si un grand nombre de ces personnes déplacées sont rentrées depuis, la poursuite des combats a continué d'aggraver la situation des civils. À l'heure actuelle, l'ONU apporte une assistance à plus de 30 000 ménages vulnérables, en particulier à ceux dont les habitations ont été détruites à dessein.

49. Le niveau de sécurité alimentaire des personnes touchées par le conflit est particulièrement préoccupant. Tout au long de 1999, le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni, dans le cadre d'un programme intégré auquel participent les principaux organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales, des secours alimentaires d'urgence dans les districts des hauts plateaux du centre et de Badakshan. Plus de 14 000 tonnes de vivres ont été distribuées à plus de 350 000 personnes.

50. Depuis août, les combats intensifs qui ont eu lieu dans les plaines de Shomali au nord de Kaboul ont causé des déplacements, dans certains cas forcés, de centaines de milliers de personnes. L'Organisation des Nations Unies estime à 65 000 le nombre de personnes déplacées se trouvant actuellement dans la vallée du Panshir. Il ressort des informations recueillies dans la vallée qu'environ 50 000 personnes déplacées, y compris les plus vulnérables au sein de la population hôte, ont besoin d'une aide alimentaire.

51. Dans une évaluation des besoins en secours alimentaires d'urgence réalisée dans la vallée, le PAM estime qu'au moins 6 000 tonnes d'aide alimentaire devront être fournies au cours des huit prochains mois, c'est-à-dire jusqu'en avril 2000, pour répondre aux besoins dans ce domaine. Il prévoit de livrer jusqu'à 2 500 tonnes de vivres dans la vallée avant que les routes ne soient

/...

bloquées par la neige vers la fin du mois de novembre. Une assistance médicale et des abris sont également fournis.

52. Par ailleurs, 60 000 autres personnes se trouvent à Kaboul après avoir été déplacées par la force des plaines de Shomali où les récoltes sont brûlées et les maisons détruites. Depuis août, le PAM et plusieurs organisations non gouvernementales ont apporté une aide alimentaire à environ 12 000 personnes (dont près de 90 % sont des femmes et des enfants) actuellement logées dans le complexe de l'ancienne ambassade soviétique. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) fournit des vivres et d'autres articles à des personnes déplacées dans d'autres quartiers de la ville.

53. Entre le 1er janvier et le 30 septembre, 82 000 Afghans réfugiés au Pakistan et en République islamique d'Iran sont rentrés de leur plein gré en Afghanistan avec l'aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du PAM. La plupart sont retournés dans des districts ruraux qui sont relativement stables et sûrs.

54. Au cours de la même période, 70 000 réfugiés afghans ont été rapatriés par la force de République islamique d'Iran, la plupart par la frontière située dans la province de Nimroz. Le HCR négocie actuellement avec la République islamique d'Iran un plan d'action en vue du rapatriement méthodique et librement consenti des réfugiés. Une fois conclu, cet accord réduirait sensiblement les expulsions forcées de la République islamique d'Iran et assurerait une meilleure protection à ceux qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas rentrer en Afghanistan.

55. Une aide à la réintégration a été constamment offerte tout au long de 1999 : moyens de transport, assistance individuelle aux ménages, eau potable, reconstruction d'abris temporaires, services d'enseignement et de santé, activités génératrices de revenus, etc. Cette aide était destinée expressément aux femmes et à d'autres secteurs vulnérables de la population des rapatriés.

56. Tout au long de l'année, les institutions spécialisées des Nations Unies ont mené des activités prioritaires dans le domaine de la santé : Programme élargi de vaccination, mise en valeur des ressources humaines, lutte intégrée contre les maladies, programmes de maternité sans risque, d'approvisionnement en eau et d'assainissement etc. L'OMS a mis en oeuvre des programmes de lutte contre le paludisme et la tuberculose.

57. Un élément du programme d'aide humanitaire qui est également indispensable pour permettre d'autres activités d'assistance est le Programme d'action antimines dont l'Organisation des Nations Unies assure la coordination. Depuis la mise en place de ce programme, près de 400 kilomètres carrés de champs de mines et de zones de combat ont été déminés et le relevé de 55 kilomètres carrés de plus a été établi en vue d'un déminage ultérieur.

VI. DROITS DE L'HOMME

58. La population afghane a continué d'être victime de violations massives des droits de l'homme tout au long de l'année écoulée. Cette situation est essentiellement imputable aux effets immédiats et accumulés d'une guerre qui dure depuis 20 ans et continue de faire de nombreux morts et blessés et de

/...

causer d'importantes destructions. Viennent s'ajouter aux répercussions catastrophiques de la guerre sur l'ensemble de la société afghane la pauvreté, un sous-développement profond, l'absence de mécanismes de gouvernance représentatifs et responsables ainsi que la marginalisation de certains groupes, notamment les restrictions rigoureuses limitant la participation des femmes et des jeunes filles à la vie publique. En outre, des violations flagrantes, constantes et systématiques des droits de l'homme et du droit humanitaire continuent de priver les Afghans de leurs droits les plus fondamentaux.

59. Depuis le début du conflit armé en Afghanistan, les parties belligérantes ne se sont généralement pas préoccupées de l'impact de leurs activités sur la population civile. Au cours de l'année écoulée, les parties n'ont malheureusement toujours pas manifesté le moindre souci d'épargner les civils. En fait, la situation n'a fait que se détériorer pour les civils pris dans les zones de première ligne. On a fait état de nombreux actes de violence systématiques à l'encontre des non-combattants. Lors des hostilités dans les hauts plateaux du centre en avril et en mai, les civils ont fait l'objet d'attaques brutales. Il convient de signaler notamment l'exécution sommaire de femmes et d'enfants, les déplacements forcés et involontaires, les pillages et les incendies de maisons, les détentions arbitraires et le recours aux travaux forcés. Ces agissements, qui seraient le fait des Taliban, ont été portés à l'attention des autorités à Kandahar par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, M. Kamal Hossain, lors d'une rencontre avec le mollah Wakil Ahmed le 23 mai 1999. Toutefois, malgré les multiples communications à ce sujet, les autorités n'ont pas encore autorisé le Rapporteur spécial à se rendre dans cette région ni sérieusement donné suite à une série de mesures correctives proposées par ce dernier.

60. Les combats qui ont éclaté à la fin du mois de juillet dans les plaines de Shomali ont également été caractérisés par des actes flagrants et systématiques de violence à l'égard des civils. Parmi les violations signalées, il convient de relever les déplacements de civils, la séparation des hommes de leur famille, les exécutions sommaires, les détentions arbitraires, l'enlèvement et la disparition de femmes, les incendies de maisons, de biens et de ressources agricoles, l'abattage d'arbres fruitiers et l'enrôlement d'enfants comme soldats. Les Taliban, qui seraient les auteurs de ces actes, traitaient la population civile avec hostilité et ne faisaient aucune distinction entre combattants et non-combattants. Étant donné la brutalité de l'offensive lancée dans les plaines de Shomali, de nombreuses personnes déplacées ont déclaré éprouver de grandes craintes à la perspective de retourner dans leur lieu d'origine.

61. Un rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan a été nommé par la Commission des droits de l'homme pour la première fois en 1984. Depuis, les rapporteurs spéciaux qui se sont succédé ont fait état chaque année de toute une série d'abus qui témoignent clairement du climat d'impunité dont jouissent en particulier les seigneurs de la guerre et les factions belligérantes. Rares sont les Afghans qui n'attribuent pas la situation des droits de l'homme dans leur pays à la poursuite du conflit, à l'afflux incessant d'armes qui contribue à alimenter ce conflit et à la brutalité des combattants.

/...

62. Dans mes précédents rapports (A/52/826-S/1998/222, par. 34 à 39 et A/53/695-S/1998/1109, par. 54), j'ai mentionné les violations extrêmement graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui auraient été commises en Afghanistan en 1997 et 1998 ainsi qu'une enquête sur ces violations devant être effectuée sous les auspices du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. L'enquête, dont le déroulement a été décrit dans mes précédents rapports (voir A/53/1002-S/1999/698, par. 39 et A/54/378-S/1999/984, par. 34) est achevée. Un résumé du rapport d'enquête, présenté par le Haut Commissariat aux droits de l'homme, est sur le point d'être transmis au Président de l'Assemblée générale pour l'information des États Membres. De nombreuses indications donnent à penser que des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme ont été commises. Selon le rapport, il n'est pas possible d'établir pleinement les faits ni d'identifier les coupables. Dans les conditions actuelles, une enquête plus appropriée sur ces faits n'est pas envisageable.

VII. QUESTION DES DROGUES ILLICITES

63. En 1999, l'Afghanistan est devenu de loin le premier producteur illicite d'opium dans le monde, sa production ayant atteint 75 % de la production illicite mondiale. Dans son enquête annuelle sur la culture du pavot, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) estime que la production d'opium a atteint en 1999 le niveau record de 4 600 tonnes qui pourraient être transformées en 460 tonnes d'héroïne. En 1999, 99 983 hectares de pavot à opium étaient cultivés, soit 43 % de plus que l'année précédente. La culture du pavot à opium est désormais pratiquée dans 104 districts, contre 73 en 1998.

64. Les premiers effets d'un accroissement aussi important de l'offre d'opium et d'héroïne se feront sentir chez les voisins immédiats de l'Afghanistan étant donné qu'une grande partie de ces drogues devrait rester dans la région, surtout dans les pays situés le long des filières du trafic vers l'Europe et l'Asie. L'abus des drogues a déjà atteint des proportions alarmantes au Pakistan et en République islamique d'Iran et a connu un essor absolument extraordinaire dans les pays d'Asie centrale ces dernières années, ce qui imposera des coûts sociaux, économiques et financiers supplémentaires aux pays concernés.

65. Les États voisins de l'Afghanistan devront faire face à la menace croissante que représentent pour la sécurité interne le trafic transfrontalier des drogues illicites et les activités criminelles qui y sont associées. En République islamique d'Iran seulement, 90 soldats ont trouvé la mort au cours de l'année écoulée dans la lutte menée contre les trafiquants de drogues illicites et des millions de dollars ont été consacrés à cette lutte. Les dispositifs visant à assurer la sécurité des frontières dans la plupart des pays de la région ne sont pas dotés des ressources nécessaires et ne suffisent pas à combattre le trafic de drogues illicites à une si grande échelle. Dans une étude récente, la Banque mondiale a estimé que la contrebande et d'autres formes de commerce illicite aux frontières entre l'Afghanistan et le Pakistan représentaient 2,5 milliards de dollars des États-Unis, soit plus de 12 % du produit intérieur brut du Pakistan. À mesure que ce commerce se développe, il aura un effet profondément déstabilisateur sur l'économie de tous les pays voisins de l'Afghanistan.

/...

66. La valeur ajoutée de la production de drogues est faible pour l'Afghanistan par rapport aux profits réalisés à l'échelon international tout au long de la chaîne du trafic, mais les coûts directs et indirects de cette activité illicite sont nombreux pour les Afghans eux-mêmes. Bien qu'il n'existe pas de statistiques précises, les évaluations initiales montrent que l'abus des drogues connaît un grand essor essentiellement en raison de l'offre accrue d'opium et d'héroïne ainsi que des problèmes de santé mentale, comme la dépression et l'anxiété, résultant de 20 années de guerre. L'abus des drogues s'est développé en particulier chez les femmes et les anciens combattants et les victimes n'ont guère la possibilité de se faire soigner. Le trafic de drogues a créé de nouvelles dépendances économiques et donné naissance à une petite classe aisée de bailleurs de fonds et de trafiquants de sorte que le pays aura d'autant plus de mal à reprendre des activités économiques normales.

67. En conséquence, pour lutter contre la menace de la drogue, la communauté internationale doit s'attacher essentiellement à aider les pays voisins à renforcer les contrôles frontaliers. Le Pakistan, la République islamique d'Iran, le Turkménistan, l'Ouzbékistan, et le Tadjikistan sont convenus avec le PNUCID de mettre en place des programmes de contrôle frontalier et de répression. Le PNUCID a approuvé deux programmes de répression à l'échelon régional et signé des mémorandums d'accord avec tous les pays d'Asie centrale pour améliorer la coordination entre les services de contrôle frontalier et de répression de ces pays.

68. Le moyen le plus efficace et économique d'intercepter le trafic de drogues consiste à agir près de sa source. En 1998, les saisies d'opium provenant d'Afghanistan dans le monde entier représentaient environ 600 tonnes (mesurées en équivalent d'opium). Sur ce total, 519 tonnes, soit environ 86 %, ont été saisies dans la région, opération qui a été beaucoup moins coûteuse qu'elle ne l'aurait été dans les pays industrialisés. J'engage donc tous les États Membres à appuyer ces programmes pour renforcer les frontières entourant l'Afghanistan.

69. Parallèlement, il est essentiel que le PNUCID poursuive son action à l'intérieur même de l'Afghanistan. Les organismes des Nations Unies, sous la conduite du PNUCID, continueront de promouvoir l'élimination de la production de drogues illicites, qui constitue l'un des trois piliers de leur assistance humanitaire et de leur aide au développement en Afghanistan. Il faut aussi que le PNUCID continue de négocier avec les autorités et communautés afghanes et de recueillir des informations sur l'ampleur de la production et de l'abus des drogues illicites ainsi que sur les motivations des cultivateurs.

VIII. OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

70. De plus en plus, le conflit en Afghanistan a des répercussions néfastes au-delà des frontières de ce pays. Évident depuis un moment déjà, cet état de choses est alarmant. On se souviendra que dans mon rapport du 14 novembre 1997 (A/52/682-S/1997/894), je lançais une mise en garde en disant que les acteurs extérieurs fournissant un appui militaire aux factions belligérantes "doivent également être tenus comptables d'un embrasement qui, ils devraient le savoir, ne restera sans doute pas indéfiniment confiné à l'Afghanistan". Deux ans plus tard, tout indique que cet embrasement a commencé à se propager dans toutes les directions.

/...

71. Les paragraphes qui précèdent du présent rapport contiennent des renseignements détaillés sur les graves problèmes humanitaires et autres, tels que l'afflux massif de réfugiés, et des informations faisant état de tueries à motivation ethnique et de violations généralisées des droits de l'homme, en particulier ceux des femmes et des filles. L'augmentation brutale de la production et du trafic d'opium illicite est un autre phénomène profondément troublant.

72. La situation en Afghanistan commence aussi à retenir sérieusement l'attention de la communauté internationale pour une autre raison, à savoir qu'on craint de plus en plus que l'Afghanistan ne soit en train de devenir une pépinière pour l'extrémisme religieux et la violence sectaire, ainsi que pour divers types de terrorisme international dont la portée dépasse de loin les frontières afghanes. La résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité, qui imposait des sanctions aux Taliban faute pour eux de remettre dans les 30 jours de l'adoption de la résolution un individu impliqué dans des activités terroristes en Afrique orientale, n'est rien d'autre qu'une conséquence du terrorisme résultant de la situation en Afghanistan.

73. Il est important de noter à cet égard que dans une conférence de presse le 7 octobre, celui qui était alors le Premier Ministre du Pakistan, M. Nawaz Sharif, a déclaré que son gouvernement avait des preuves concrètes de l'existence de camps d'entraînement pour terroristes en Afghanistan et que ceux qui y étaient formés participaient à des activités terroristes au Pakistan. Il a déclaré que son gouvernement avait demandé aux Taliban de démanteler ces camps. La plupart des voisins de l'Afghanistan, de même que d'autres États, ont formulé des allégations comparables.

74. Le facteur clef de la guerre en Afghanistan est malheureusement que l'appui militaire étranger, dont les factions belligérantes sont chroniquement tributaires, se poursuit. Ces ingérences extérieures demeurent l'un des principaux obstacles à la paix en ce qu'elles fournissent aux belligérants, sous la forme d'armes, de munitions et d'autres matériels de guerre, les moyens indispensables à la poursuite des combats.

75. Tout aussi alarmante et inacceptable est la présence croissante de milliers de "volontaires" étrangers, principalement du côté des Taliban. Ces combattants non-afghans, dont certains sont encore des enfants âgés de moins de 14 ans, viennent pour la plupart d'écoles religieuses au Pakistan. Des informations font aussi état de la présence d'unités indépendantes de combattants arabes et autres combattants non-afghans, qui se battent aux côtés des Taliban mais sous commandement distinct. Il est profondément troublant qu'un nombre croissant de combattants non-afghans prennent part aux combats eux-mêmes, ainsi qu'à la planification et à l'appui logistique des offensives militaires.

76. Tout aussi important pour la paix et la sécurité régionales est le différend prolongé entre la République islamique d'Iran et les Taliban au sujet du meurtre de diplomates et d'un journaliste au consulat général d'Iran à Mazar-i-Sharif en août 1998. La menace d'un affrontement ouvert avec les Taliban en automne dernier a nécessité une intervention urgente de l'Organisation des Nations Unies par le truchement de mon Envoyé spécial. Bien que la tension ait été quelque peu désamorcée en octobre 1998, les Taliban ayant accepté de relâcher quelque 50 camionneurs iraniens arrêtés à Mazar-i-Sharif, le

/...

problème demeure à ce jour sans solution parce que les Taliban n'ont pas jusqu'ici appréhendé ni traduit en justice les responsables des meurtres.

77. Ce sont les pays voisins de l'Afghanistan qui ont le plus à gagner d'un règlement pacifique du conflit et le plus à perdre de la poursuite de celui-ci. C'est pourquoi on espérait que la création du groupe "six plus deux" permettrait d'aborder le problème de l'Afghanistan de manière constructive et concrète. Je regrette qu'à ce jour il n'en ait pas été ainsi.

78. Je suis convaincu que les membres de ce groupe pourraient faire beaucoup plus pour que l'on cesse d'apporter un appui militaire aux factions afghanes à partir de leurs territoires ou en empruntant ceux-ci. L'efficacité limitée du groupe, en particulier après la réunion de Tachkent, a amené certains à exprimer des doutes quant à l'utilité de son existence même. Je suis néanmoins conscient que la plupart de ses membres considèrent que celui-ci demeure le seul mécanisme viable et qu'il n'y a guère lieu pour le moment d'en changer le cadre. Cela étant, je continuerai à travailler avec ses membres et à chercher des moyens d'améliorer sa créativité et son efficacité. Dans le même temps, je consulterai d'autres États qui ont une influence en Afghanistan sur les autres mesures que l'on pourrait prendre dans la recherche de la paix.

79. D'un point de vue humain comme social, les perspectives demeurent sombres pour l'Afghanistan. L'année prochaine sera particulièrement difficile. On prévoit un déficit alimentaire important et la pénurie risque d'être aggravée par le retour d'un grand nombre de réfugiés en provenance de la République islamique d'Iran. L'absence de croissance sensible dans le secteur des infrastructures et le secteur économique et l'état médiocre des installations sanitaires et d'enseignement continuent de mériter notre attention et notre aide d'urgence. L'appel des Nations Unies pour l'aide humanitaire d'urgence en 2000 a été axé sur cinq grands domaines qui, pris ensemble, constituent un programme concret et mûrement réfléchi susceptible de contribuer à la paix, à l'appui de l'action politique globale de l'Organisation des Nations Unies.

80. Le comportement consistant pour les belligérants à continuer à ne tenir aucun compte de la vie et du bien-être des civils et des autres normes humanitaires fondamentales en dépit d'appels répétés du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale doit être condamné avec la plus grande vigueur. Divers rapporteurs spéciaux de la Commission des droits de l'homme ont aussi fait entendre leurs voix, fondant leurs observations sur les visites qu'ils ont effectuées eux-mêmes en Afghanistan et sur les témoignages crédibles qu'ils ont recueillis.

81. Je note avec alarme l'accroissement brutal de la production illicite d'opium en Afghanistan, conséquence de la poursuite de la guerre civile continue liée à d'autres problèmes tels que le terrorisme, la contrebande d'armes et d'autres activités illicites. Si l'on ne trouve pas une solution politique, il n'y a guère d'espoir que l'Afghanistan cesse d'être la première source mondiale de l'opium et de l'héroïne qui alimentent un vaste réseau criminel international. J'ai donc demandé au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), M. Pino Arlacchi, de coordonner la réaction à cette menace croissante, en coopération étroite avec le Département des affaires politiques et la Mission spéciale.

/...

82. Au-delà des immenses souffrances de la population en Afghanistan, j'ai été profondément attristé par des photographies récentes des statues du Bouddha de Bamyân. Ces statues ont été gravement endommagées par des tirs d'armes lourdes à la suite de la prise de cette province centrale par les Taliban en septembre 1998. Ces actes sont non seulement autodestructeurs, mais ils ont de plus été commis au mépris total des appels répétés lancés par des États Membres et par moi-même en faveur de la protection de ces statues historiques et en dépit des assurances fermes données à cet effet par la direction des Taliban. On se souviendra que dans sa résolution A/53/203 A du 18 décembre 1998, l'Assemblée générale a notamment demandé à tous les parties afghanes, en particulier aux Taliban, de protéger reliques et monuments culturels et historiques d'Afghanistan contre les actes de vandalisme, les dommages et les vols.

83. Après avoir attentivement passé en revue les événements récents, mon Envoyé spécial et moi-même sommes parvenus à la conclusion qu'étant donné l'absence de progrès à ce jour, ses activités devraient être "gelées" jusqu'à ce qu'un changement de circonstances justifie la reprise de son action.

84. La Mission spéciale, quant à elle, jouera le premier rôle dans la conduite des activités de rétablissement de la paix de l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan. J'ai l'intention de nommer un chef de la Mission au rang de sous-secrétaire général, qui sera assisté par un directeur adjoint et quatre spécialistes des questions politiques. Le nombre des conseillers militaires passera de quatre à deux, étant donné les difficultés qu'ils rencontrent actuellement dans l'exercice de leurs activités de supervision et de conseil.

85. Afin d'accroître l'efficacité politique de l'Organisation, la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan transférera progressivement son bureau principal d'Islamabad à Kaboul, en commençant par affecter les spécialistes des questions politiques à Kaboul et à Kandahar. Leur déploiement sera inévitablement fonction des conditions de sécurité sur le terrain. Étant ainsi plus proche et des belligérants et des non-belligérants, la Mission spéciale devrait avoir des contacts plus fréquents avec eux. J'ai aussi l'intention de procéder à l'ouverture d'une antenne à Téhéran au début de 2000 afin d'accroître les contacts réguliers avec les États voisins ainsi qu'avec les factions et des personnalités afghanes. Des dispositions seront aussi prises pour assurer une liaison effective avec les représentants des factions afghanes à Douchanbé.

86. Le nouveau groupe des affaires civiles de la Mission spéciale travaillera à l'intérieur de l'Afghanistan et aura pour objectif principal de promouvoir le respect de normes humanitaires minimales et de prévenir par la dissuasion les violations massives et systématiques des droits de l'homme.

87. La Mission spéciale redoublera d'efforts pour aboutir à un règlement politique équitable et durable. J'essaierai de persuader les deux parties belligérantes d'accepter un cessez-le-feu et de reprendre leur dialogue tout en renforçant les liens avec la société civile afghane. Dans le même temps, la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan suivra attentivement et encouragera les diverses initiatives de paix d'acteurs extérieurs aux Nations Unies, notamment celles émanant de la diaspora afghane, tout en continuant à travailler en collaboration étroite avec les pays désireux de

/...

contribuer à la recherche d'une solution pacifique au conflit afghan, y compris ceux qui ne sont pas représentés au sein du groupe "six plus deux".

88. Les factions afghanes et les puissances régionales concernées n'ont pas encore fait montre d'une volonté politique suffisante pour trouver un terrain d'entente sur la question afghane. Le défi qui est en train de se faire jour – assurer la stabilité dans la région et au-delà – n'est pas non plus adéquatement pris en compte. Le conflit qui se poursuit en Afghanistan a pris une telle ampleur qu'on ne peut plus en ignorer les conséquences régionales et internationales.

89. Je lance donc un nouvel appel à la communauté internationale en général, et aux factions afghanes et pays voisins concernés en particulier, pour qu'ils redoubtent d'efforts en vue de mettre un terme au conflit avant qu'il ne devienne incontrôlable. Les problèmes désespérants que constituent les drogues illicites, l'absence de l'appui humanitaire nécessaire, les violations des droits de l'homme, l'extrémisme religieux et le terrorisme ne disparaîtront tout simplement pas tant que la communauté internationale ne prendra pas conscience de leurs effets combinés sur la paix et la sécurité dans la région et au-delà et ne commencera pas à accorder l'attention qu'elles méritent à leurs causes profondes – la guerre civile et les ingérences étrangères en Afghanistan. La fin de l'appui militaire extérieur est une condition sine qua non du règlement du conflit en Afghanistan. L'efficacité de l'action dans ce domaine dépend essentiellement de la volonté politique des pays voisins, puisqu'ils contrôlent tous les accès à l'Afghanistan, un pays sans littoral.

90. Je continuerai de tenir l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité régulièrement informés de la situation. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon Envoyé spécial, M. Lakhdar Brahimi, pour le travail qu'il a accompli au cours des deux dernières années. Grâce à ses efforts inlassables, les activités de rétablissement de la paix de l'Organisation des Nations Unies pourront se poursuivre sur des fondements plus solides si les parties afghanes trouvent la volonté politique d'opter pour la paix en Afghanistan. Je souhaite aussi exprimer mes remerciements au Chef par intérim de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, M. Andrew Tesoriere, et à son personnel, qui continuent de s'acquitter de leurs tâches dans des conditions de plus en plus difficiles.
